

DOSSIER DU MOIS

LA RÉFORME
UNIVERSITAIRE

Voici donc réunis les éléments de ce qui se profile pour l'année prochaine, suite à la réforme universitaire. Mais peut-on parler de la réforme ? En effet, les changements en cours résultent en fait de niveaux très divers.

Il y a d'une part la réforme de l'enseignement supérieur lancée par le Ministère en 92 - à quoi par exemple se rattachent la semestrialisation, le tutorat, etc. Il y a d'autre part les modifications de règlements internes à Lyon 2, qui relèvent de la politique de l'Université - c'est le cas des sessions rapprochées, mesure qui est contraire à ce qu'indiquait la circulaire Lang. Il y a enfin les aménagements proposés par l'Institut de Psychologie, soit pour s'adapter aux directives des 2 niveaux pré-cités, soit pour initier des projets pédagogiques ; le plus souvent il s'agit d'une combinaison des deux.

Ce dossier présente donc bien sûr les aménagements concrets pour la rentrée, en psychologie : 1er et 2ème cycles du régime général (p. 8) et nouveaux régime "Contrat personnalisé de formation" qui restructure et complète l'expérience de l'EAD (p 6, 7).

Il nous a semblé intéressant par ailleurs de rencontrer M. Eric FROMENT, Président de l'Université, qui trace les grandes lignes de la politique universitaire actuelle (ci-contre).

Enfin M. Régis BERNARD, Doyen de la Faculté de Sociologie et d'Anthropologie, opère une mise en perspective historique et sociologique de la réforme actuelle (p. 8).

Interview d'Eric Froment Président de l'Université

Canal Psy : Quelles ont été les visées du Ministère dans cette réforme et quelles sont les modalités pratiques de sa mise en place ?

Eric Froment : Premier point, les objectifs du Ministère. L'objectif numéro un c'est sûrement de s'attaquer à ce qui paraît le problème numéro un des premiers cycles, c'est-à-dire l'importance des échecs. C'est donc d'essayer de faciliter et d'améliorer les procédures d'insertion des nouveaux bacheliers dans les cursus universitaires, en clarifiant les procédures d'orientation, en prévoyant des systèmes qui leur permettent notamment de se réorienter assez facilement, et en améliorant d'une façon générale la transition entre la fin du secondaire et le supérieur. Du point de vue de la procédure, c'est une réforme qui a fait l'objet d'une grande concertation, longue, trop longue, et qui aboutit à des textes qui sont, je dirais, très larges, probablement parce qu'on a voulu écouter beaucoup de gens et par conséquent essayé de faire des compromis entre des positions différentes. Donc des contenus assez larges visant surtout à organiser d'une façon assez identique chaque diplôme pour faciliter les réorientations. Finalement la réforme vise à améliorer le rendement du système universitaire, faire en sorte que les moyens qui sont consacrés à l'enseignement permettent de donner plus de diplômés sortant des premiers cycles en particulier. La réforme a permis aussi de repenser les deuxièmes cycles, mais c'est quand même un problème second.

Où en est-on ? Le nouveau Ministère a décidé une inspection pour savoir surtout quel allait être le coût pour la mise en place des nouveaux DEUG puisqu'ils comportent un plus grand nombre d'heures et une organisation des U.V. un peu différente : des systèmes de modules. Modules qui sont pour nous Lyon 2 des choses qui n'ont rien de très original puisque ça ressemble fortement à nos dominantes. Du point de vue de l'application dans l'ensemble des universités française, il est difficile de savoir ce qui est fait actuellement, cela dépend tout d'abord d'une décision du Ministère, qui n'est pas contre le projet mais s'interroge sur son coût ; de plus, en toute hypothèse, si le Ministère répond oui, cela dépendra aussi de la décision d'une certaine façon autonome des universités ; en principe elles sont libres, dans le cadre des contrats d'établissement qu'elles signent avec le Ministère, de choisir

la date et la façon dont elles appliquent les DEUG rénovés.

C. P. : Et où en est-on à Lyon 2 ?

E. F. : En ce qui nous concerne, le problème ne se pose peut-être pas tout à fait de la même façon que pour les autres universités, puisqu'on avait procédé à un certain nombre de modifications qui sont conformes à ce qui a été conçu, décidé, notamment pour les problèmes d'accueil, d'orientation et de réorientations. On a donc certains problèmes d'adaptation aux textes mais probablement beaucoup moins importants que dans les autres universités. Il y a des éléments qui n'étaient pas dans nos règlements : dans certains cas on a décidé de les appliquer tout de suite, par exemple la suppression des notes éliminatoires, pour d'autres on les appliquera plus tard, mais beaucoup d'éléments de la réforme sont déjà en place à Lyon 2. Il y a d'autre part de nouvelles formations qui nous sont proposées. Il y a un DEUG "mathématiques, informatique et statistiques appliquées aux sciences humaines et sociales" qui nous intéresse à la fois pour essayer d'éviter que systématiquement dès lors qu'il y a l'indication de "mathématiques" ou "d'informatique", de tels diplômes soient considérés comme étranger à notre domaine d'université de lettres et sciences sociales. Au contraire nous revendiquons de telles formations qui nous permettent d'évoluer et de nous rapprocher des DEUG scientifiques au sens traditionnel du terme. C'est un élément que l'on souhaite voir mis en place à Lyon 2, pas en 93 mais probablement en 94.

Autre point, contenu dans la réforme, qui nous intéresse à Lyon 2 et vers lequel on a déjà cheminé : la pratique d'une langue vivante étrangère et de l'outil informatique. Ces éléments existaient à Lyon 2 mais on souhaite aller plus loin dans cette direction : 1 - au niveau des langues puisqu'on a cette année expérimenté l'enseignement intensif des langues en septembre pour la sociologie. C'est un type d'enseignement des langues vivantes qui nous paraît adapté à une bonne compréhension, notamment orale, des langues. Donc sans que ce soit le projet du Ministère, mais puisque déjà il y a une obligation de langue vivante dans les DEUG, nous allons faire en sorte de continuer à travailler dans cette direction. En matière de généralisation de l'utilisation de l'outil informatique, nous avons le désir, indépendamment de la réforme du Ministère

- mais si on le fait avec le Ministère c'est encore mieux - d'avoir un enseignement d'informatique dès la première année : l'an prochain cette expérience aura lieu sur une partie des DEUG de l'Université.

Par plusieurs aspects, l'Université Lyon 2 se sent finalement assez à l'aise avec la réforme, soit qu'elle l'ait anticipée soit que les principes même qui la guident conviennent à ce qui avait été dans le choix des équipes présidentielles précédentes ou de la nôtre. Cela ne nous impose pas une rupture. D'une façon générale d'ailleurs, et je reviens au problème de l'application par l'Université, ce sont des textes qui n'ont pas créé de remous, ni dans le milieu enseignant ni dans le milieu étudiant, à la différence des autres réformes. Il faut bien comprendre qu'entre un texte réglementaire et l'application qui s'en fait à la base, il y a toujours un écart assez important, il y a toute une évolution qui se fait graduellement.

C. P. : Une autre question à Lyon 2 préoccupe beaucoup de monde, c'est celle des sessions rapprochées qui ne fait pas partie, elle, de la réforme ministérielle.

E. F. : Tout à fait, c'est pour ça que je ne répondais pas à ce problème qui ne se situe pas dans ce cadre. De la même façon que je vous disais qu'il y a eu des évolutions à Lyon 2 antérieures à la réforme, de même qu'en

matière de langues vivantes et d'informatique, on a notre propre manière de voir les choses, et bien en matière de rythmes universitaires nous avons souhaité poser le problème très clairement, indépendamment de toute pression. Je crois que cela fait partie de l'autonomie des universités que d'être capable de prendre un problème et de se demander dans quel sens il faut faire évoluer l'institution. Donc nous avons choisi, vous dites les deux sessions rapprochées, je dirais de terminer l'année universitaire avant de commencer la suivante. C'est-à-dire qu'il me semble très important que début septembre, les enseignants, et en particulier les responsables d'enseignement, aient, autant que possible, connaissance du nombre de personnes qu'ils auront à enseigner l'année suivante et qu'ils puissent, durant le mois de septembre, préparer correctement le début des enseignements, qui se situe début octobre, en étant à peu près sûrs du nombre d'étudiants plutôt que de découvrir ce nombre à la rentrée et de devoir créer un groupe de T. P., changer des horaires, déplacer des éléments, et perturber le fonctionnement de l'année...

Ce sur quoi j'insiste beaucoup c'est que, au fond, il y a toute une période qui est aujourd'hui gaspillée et c'est très clair pour les bacheliers qui s'inscrivent en juillet et n'ont aucun contact pédagogique avant septembre. Si le contact s'établissait un peu

plus tôt, même sans parler d'enseignement, en juillet, cela leur permettrait de commencer à travailler, à lire des livres qui leur seraient donnés simplement pour les échauffer, les diriger dans une discipline qu'ils ne connaissent pas, très souvent, en sortant du secondaire. Ce serait autant de gagné. Si on débutait un peu plus tôt l'année universitaire en maîtrise, on pourrait très bien commencer à travailler les mémoires début juillet, par exemple, le travail bibliographique. Au fond décaler l'année, arriver à terminer en juin ne porterait pas non plus préjudice aux travaux d'été que les étudiants sont obligés de faire pour gagner leur vie. C'est une autre organisation dans laquelle au lieu de travailler l'été suivant on travaille l'été précédent. Ceci amène à poser la question de la nature de la première session : nous souhaitons qu'elle soit davantage faite de contrôle continu. C'est une session qui commence en décembre, qui se termine en juin mais dont on ne souhaite pas que les épreuves de juin soient les épreuves décisives. On doit prendre en compte une évolution dans l'année. C'est un problème qui avait aussi été repéré par l'équipe présidentielle précédente, veiller à ce qu'on ne passe pas trop de temps aux examens au détriment du temps consacré aux enseignements.

Propos recueillis
par Sabine Vallette

Changements concernant le régime général en psychologie

Voici les grandes lignes de ce que l'on peut déjà indiquer. Plusieurs points sont encore en travail, dont vous trouverez tous les détails, en septembre, dans le guide de l'étudiant, qui seul fera foi des règlements de scolarité arrêtés.

Premier cycle

- Une plus grande continuité entre 1ère et 2ème année par une simplification et une clarification des codes et intitulés d'UV : les UV de dominante 1 seront numérotées de 1 à 10 (4 en 1ère année, 6 en 2ème année).

- Semestrialisation : toutes les UV de dominantes 1 seront semestrielles. La validation se fera en fin de chaque semestre plus une session de rattrapage pour toutes les UV mi-juin.

- Sessions rapprochées : la 2ème session est remplacée par une session de rattrapage mi-juin.

- Suppression des notes éliminatoires et maintien de la compensation à l'intérieur des blocs.

- Système par blocs en 2ème année : les UV d'un même semestre constitueront un bloc (donc : 2 blocs de 3 UV). Les étudiants seront ainsi répartis en 2 groupes (par ordre alphabétique) qui permuteront en milieu d'année. Par exemple, le groupe 1 fera au 1er semestre le bloc 1 (UV 1 et 2), et au second semestre le bloc 2 (UV 3 et 4), et inversement pour le groupe 2. Une possibilité de changer de groupe en début d'année sera réservée pour environ 10 % des étudiants. Il n'y aura pas de permutation de droit, les demandes seront évaluées par une commission pédagogique et soumises aux critères suivants : salariés à plein temps, handicapés, sportifs de haut niveau, situations de santé ; et à condition qu'elles respectent une parité entre groupe 1 et 2.

- Changements concernant les enseignements en 1ère année :

*suppression de l'UV AEPF,

*renforcement du tutorat sous forme de réunions de groupe au 1er semestre et d'accueil individualisé au 2ème semestre,